Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215601725-20260706-2026070606-DE

Ville de PLUMELEC
Conseil Municipal
Séance du 6 juillet 2026

DELIBERATION 20260706-06

Rapporteur : M. le Maire

- TRAVAUX DE REFECTION DE LA CHAUSSEE RUE DU 6 JUIN 1944 : CHOIX ENTREPRISE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS -

L'an deux mille vingt-six, le lundi 6 juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Nombre de conseillers municipaux présents : 21
Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 2
Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 0
Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2026

Etaient présents : M. HAMON -Maire-, Mme LE MAY -adjointe-, M. JUHEL-adjoint-, Mme GICQUELLO -adjointe-, M. DUBOT-adjoint-, Mme MEREL-adjointe-, M CARON-adjoint-, M. GUILLO, Mme LE MABEC, Mme LESAGE, M BAUCHER, Mme PEDRON, Mme LE GALL, M HOUEIX, M GRANDIN, Mme SYRE, M BRUNEL, Mme TARLEVE, M LE CALLONEC, M LE CAM, M LAMARRE

Absente excusée ayant donné pouvoir : Mme PORCHERON à M. JUHEL, Mme DANET à M LE CALLONEC
Absent n'ayant pas donné pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Isabelle Gicquello

Monsieur le Maire présente les travaux de réfection de la chaussée à réaliser rue du 6 juin 1944.

3 entreprises ont été sollicitées : COLAS, KALON TP et PIGEON.

Il est proposé au conseil municipal de choisir PIGEON pour ces travaux de réfection de la chaussée et de solliciter les subventions présentées dans le plan de financement.

Travaux de réfection de la chaussée à réaliser Rue du 6 juin 1944

Dépenses HT			**Recettes**		
Dépenses	Montant HT		Recettes	Montant	
Travaux chaussée enrobé	22 603.22€		Département	7680.96€	30%
Signalétique	3 000.00€		Autofinancement	17 922.26€	
TOTAL	25 603.22€		TOTAL	25 603.22€	

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215601725-20260706-2026070606-DE

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,
Par
Présents : 21* Pouvoirs : 2 * Total : 23 * Exprimés : 23
Voix pour : 23 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

DECIDE

- **De désigner** l'entreprise PIGEON pour réaliser les travaux de réfection de la chaussée à réaliser rue du 6 juin 1944.
- **De solliciter** les subventions présentées dans le plan de financement.
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

FAIT ET DELIBERE LE 6 JUILLET 2026
LE MAIRE
STEPHANE HAMON



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.